

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC120

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson,
Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché,
Mme Thillaye, Mme Tuffnell et Mme Wonner

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition qui créer une nouvelle voie de recrutement calquée sur le modèle américain ou allemand des « tenure track » et plaquée en France sans aucun souci de cohérence avec le système français actuel, qui repose essentiellement sur les maîtres de conférences.

En l'état, le dispositif laisse à prévoir une discrimination importante au détriment des femmes qui devront repousser leurs projets familiaux le temps de la période de pré-titularisation. Le rapport annexé fait état d'une précarité beaucoup plus élevée dans l'emploi chez les chercheuses par rapport aux chercheurs. Une étude d'impact du dispositif sur l'égalité femmes/hommes est indispensable et fait à ce jour défaut.